

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

LES MÉFAITS DE LA GLAISE A SAINT-CLOUD

Glissements Géologiques et leurs conséquences

La Ville de Saint-Cloud est bâtie en partie à flanc des coteaux de la Seine et, plus que dans toute autre ville, les fondations des constructions doivent être particulièrement étudiées.

La composition du sol et du sous-sol de Saint-Cloud a été traitée dans l'étude de l'évolution de la commune annexée au projet du plan d'aménagement.

Des sondages ont été exécutés particulièrement rue Dailly, lors d'un effondrement, en 1933 et à l'occasion de la construction du tunnel de l'autoroute de l'Ouest.

De la brochure intitulée *L'Autoroute de l'Ouest, nouvelle sortie de Paris*, de M. DE BUFFEVENT, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, nous avons extrait le passage suivant :

« Géologiquement, la masse du coteau de Saint-Cloud est constituée par les divers étages
« du calcaire grossier dont les meilleurs bancs ont été le siège d'anciennes exploitations.

« Au-dessous, l'argile plastique compacte du Sparnacien, d'une épaisseur de 11 mètres
« environ, qui repose elle-même sur les marnes de Meudon et la craie.

« Entre les deux : une zone douteuse, fausses glaises et sables d'Auteuil de 4 à 10 mètres
« d'épaisseur, constituée par des couches alternées d'argiles fluentes et de sable fin avec inter-
« calation de nappes aquifères. »

Signalons enfin la présence à flanc de coteau d'un terrain d'éboulis où nous retrouvons sans ordre tous les éléments constitutifs indiqués précédemment avec de nombreuses couches d'argile panachée.

Cette étude, comme bien d'autres, fait ressortir le mauvais état du sous-sol, la possibilité de glissements de terrain et la présence de nappes d'eau souterraines qui ont donné naissance à tant de petites sources, sur le territoire de la commune.

Cette composition du sol a causé bien des soucis aux auteurs de projets de constructions importantes.

C'est ainsi que les immeubles de la rue du Calvaire furent construits sur des fondations spéciales. Quant à ceux de la Caisse des Dépôts et Consignations, c'est sur un véritable bloc de béton assis sur la roche dure qu'ils sont édifiés.

Pour la construction du tunnel de l'autoroute, de grosses difficultés furent rencontrées et le souterrain dut être construit partiellement sur des puits de fondations, puits variant de 20 à 22 mètres de profondeur, afin d'atteindre le niveau des marnes de Meudon.

Par ailleurs, la présence en grande quantité de glaises provoque de nombreux accidents matériels imputables aux glissements de terrain.

Parmi ceux-ci, citons :

1° Ceux de l'avenue de Suresnes, en 1928, qui nécessitèrent l'établissement de puits maçonnés destinés à retenir les terres et à empêcher la route de glisser vers les voies de chemin de fer. Malgré la présence de ces ouvrages, de légers mouvements furent encore enregistrés ces dernières années, jusqu'à la remise en état, l'an passé, du carrefour de l'avenue de Suresnes avec le boulevard Jules-Peltier;

2° L'affaissement, en 1887, puis en 1933, de la rue Dailly, au rond-point de la Réserve, à proximité de la rue Feudon. Le dernier glissement a nécessité la reconstruction, par le Service des Ponts et Chaussées, d'un mur de soutènement très important. En 1930, un travail identique avait été effectué dans la propriété du Parc de Béarn, en bordure du boulevard Jules-Peltier, à la suite d'un mouvement de terrain dans ladite propriété.

Signalons enfin quelques autres mouvements d'immeubles, rue de Garches, boulevard de la République, rue des Villarmains et, en particulier, les glissements de certaines constructions sises rue de la Paix.

La présence dans le sous-sol du territoire de la commune d'une nappe aquifère est à la base également de certains glissements. Il est important de savoir que cette nappe ne se concentre pas obligatoirement dans la partie basse de la ville. Nous trouverons l'explication de ce phénomène dans l'ouvrage de géologie pratique du professeur DOUAT, Ingénieur en Chef au Corps des Mines, où il est dit au sujet des nappes souterraines (ou nappes phréatiques) :

« Ces nappes ne sont pas comme le mot pourrait le faire supposer, comparables aux nappes « que l'on voit à l'air libre et à surfaces horizontales. Dans les nappes phréatiques, au contraire, « cette surface supérieure est très irrégulière et, à priori, différente de l'horizontale; elle est en « effet influencée non seulement par la pesanteur et la pression mais encore par les forces dues « à la capillarité plus ou moins grande des terrains. »

C'est ce qui explique la présence de ces nappes sur le plateau de Montretout où, suivant la perméabilité des couches de terrain, des caves se trouvent inondées à certaines époques de l'année.

Dans le même ouvrage, nous relevons ce passage :

« Les eaux d'infiltration provoquent quelquefois des éboulements naturels; elles pénètrent « dans des crevasses et peuvent s'accumuler et arriver au contact des bancs argileux intercalés « sous des masses rocheuses. Ces argiles s'imprègnent, se délayent et ne peuvent bientôt plus « résister aux pressions des terres qu'elles supportent. Il se produit alors des éboulements en « masse par glissement sur le banc savonneux avec débâcle des boues accumulées. »

Ce phénomène a été remarqué dernièrement rue de Nogent. C'est ainsi qu'un affouillement s'est produit sous l'aqueduc canalisant la source dite « des Mulets » et qu'on a pu constater l'éroulement des piédroits de cet aqueduc.

Dans une rue si peu large, les conséquences pouvaient être sérieuses, par suite de l'aggravation de l'instabilité du sous-sol.

Toutes mesures ont donc été prises immédiatement pour assurer le pompage et le remplacement de l'aqueduc par une canalisation en fonte. Les travaux en cours, à 5 mètres de profondeur dans la glaise sont extrêmement pénibles. La sécurité des immeubles a été assurée par un étalement approprié. Les coffrages et boisages seront laissés en terre et le remblaiement des tranchées sera exécuté en béton maigre afin de consolider le sous-sol de la voie et assurer en même temps la stabilité des fondations des immeubles voisins.

**

La multiplicité et la répétition de ces observations géologiques permettent de dégager des enseignements dont chaque Clodoaldien pourra faire son profit.

Ces exemples montrent quelles précautions il faut prendre et de quelles garanties il faut s'entourer en matière de construction dans notre bonne ville de Saint-Cloud.

Inauguration de la Maison de l'Éducation Populaire

La Maison de l'Éducation Populaire a été inaugurée le 9 novembre 1946, à 14 h. 30, sous la présidence de M. le Préfet de Seine-et-Oise, représenté par M. SERRE, Commissaire du Gouvernement.

A cette occasion, les Artistes Clodoaldiens avaient organisé une magnifique exposition de peinture, gravure, sculpture et arts décoratifs. Un public admiratif se pressait dans les salles regorgeant de tableaux et objets d'art. Le compte rendu de cette exposition fait l'objet d'un article séparé que nos lecteurs trouveront au présent bulletin. Soulignons que les Artistes Clodoaldiens ont su faire honneur à leur ville; leur exposition fut une merveilleuse réussite.

Le Cercle espérantiste de Saint-Cloud avait bien voulu, lui aussi, prêter son concours. Les visiteurs eurent la satisfaction d'entendre deux belles causeries, l'une de M. ROBERT, président de « Saint-Cloud-Espéranto » et délégué de « Internacia Esperanto Ligo », l'autre, de M. PETIT, président de « l'Union Espérantiste Française » et membre du Comité de « Internacia Esperanto Ligo ». Un excellent et désopilant film de propagande espérantiste fut également très applaudi.

Les Philatélistes, qui s'étaient joints à la manifestation, remportèrent un gros et légitime succès avec leur riche exposition de timbres rares et leur Bureau de Poste temporaire, qui ne cessa d'apposer des cachets représentant le château de Saint-Cloud avant sa destruction par les Allemands.

Vers 17 heures, un vin d'honneur réunit organisateurs et artistes. M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, prit la parole en ces termes :

« En entrant en fonction, le Conseil Municipal actuel se promettait de continuer, à la Maison des Jeunes et à la Maison de l'Éducation Populaire, l'œuvre commencée par ses prédécesseurs. Toutefois, dans un but d'économie et pour rendre les deux œuvres plus vivantes en les épaulant l'une à l'autre, nous avons voulu, mes collègues et moi, réunir les deux créations dans un même immeuble où nous avons également installé la Bibliothèque Municipale. »

M. CHAVETON exposa alors comment il fallut aménager la Maison et la doter d'une direction, d'accord avec le Conseil d'Administration que préside avec distinction M. CANAC, Secrétaire général de l'École Normale Supérieure. « Ce que nous avons voulu faire, s'écria-t-il, c'est créer des cours complémentaires, un foyer, un club où les jeunes gens de la ville puissent se retrouver et, s'ils le désirent, compléter les lacunes de leur instruction. »

A cet effet, explique M. le Maire, la Bibliothèque qui est d'ailleurs destinée à toute la population, sera complètement rénovée. Un salon de lecture, selon le modèle anglais, lui a été adjoint. Un programme de cours de français, d'anglais, d'allemand, d'histoire, dirigés par des professeurs du lycée, a été mis sur pied. Le Club Espérantiste donnera des cours d'espéranto. Des cours de dessin, de diction et d'art dramatique sont également prévus. Si ces cours obtiennent les résultats escomptés, ils seront, par la suite, étendus à d'autres matières. Des conférences seront données; certaines ont déjà eu lieu. Une salle de théâtre de 200 places a été installée et déjà des troupes de jeunes ont donné des représentations; d'autres vont suivre. Le Ciné-Club de Saint-Cloud ne tardera pas à fonctionner dans cette Maison qui, en plusieurs circonstances, a fourni des preuves de sa vitalité.

Pour terminer, M. le Maire remercie M. le Préfet de Seine-et-Oise et son représentant qui veulent bien s'intéresser à ces efforts; il remercie tous ceux qui ont

participé à l'exposition et il affirme sa foi dans la prospérité de la Maison.

M. le Commissaire du Gouvernement prend ensuite la parole. Dans une improvisation d'une haute tenue littéraire, il remercie la Municipalité d'avoir offert la présidence de cette solennité à M. le Préfet de Seine-et-Oise qui apprécie vivement l'idéal poursuivi; puis, il félicite les exposants de la qualité des œuvres exposées. Il constate avec joie que Saint-Cloud est véritablement une ville d'art et qu'en outre, elle a compris la nécessité de répandre la culture dans tous les milieux. Ce qu'il a vu lui donne confiance dans la réussite. D'autre part, la Maison elle-même est belle, accueillante, et elle est située devant un panorama qui enchante les regards. Elle ne peut manquer d'être très fréquentée.

M. le Commissaire du Gouvernement conclut en levant son verre à la prospérité de la Maison.

Le Deuxième Salon des Artistes Clodoaldiens

Dans le cadre agréable de la Maison de l'Éducation Populaire, le samedi après-midi, 9 novembre dernier, eut lieu le vernissage du second salon de nos artistes concitoyens.

Peut-être est-on surpris de constater qu'un si grand nombre de personnes de talent soient disséminées dans notre ville, bien propre d'ailleurs à les inspirer. Elles se sont rassemblées, et leurs œuvres, qui expriment bien la diversité de leurs conceptions, réalisent pourtant un ensemble parfait, sans heurts et sans inutiles violences.

55 exposants, amateurs et professionnels, ont brigué les suffrages du public par des envois qui méritent presque tous une attention soutenue et la critique impartiale. Il serait difficile, dans un bref compte rendu, de rendre un jugement définitif sur les 165 tableaux alignés, ni même d'émettre une opinion détaillée sur les meilleurs.

Bien entendu, on négligera les quelques rares copies (à supprimer dorénavant des expositions), pour ne retenir que les œuvres originales où le tempérament de l'auteur se manifeste ouvertement par un effort marqué d'individualisme.

Sans prétendre établir une classification, citons au hasard de nos souvenirs, les œuvres qui nous ont paru les plus intéressantes. Nous nous excusons par avance des omissions involontaires toujours possibles.

Dès l'entrée, trois bons pastels consciencieux sont des portraits exacts que Mlle BAILLAT voit d'un œil encore trop photographique. Dans le vestibule : un bahut gothique, bon travail d'ébénisterie d'ANNET. Espérons de lui des meubles aux lignes plus sobres, auxquels son ciseau doit aisément parvenir.

On remarque ensuite deux peintures d'ASTIER, de Mme BEAUBREUIL des Roses et de Mlle BRICARD, un *Vieux Port* coloré. Notons les envois de DAILLE qui évoquent parfaitement les intimités d'autant et ceux de CAROSSO et CHARUEL. De GRANGER, trois aquarelles soutenues.

Mme BAYARD a deux vigoureuses *Marines*. Quant à son mari, les gravures sur bois qu'il a groupées au rez-de-chaussée montrent qu'il possède un très sûr burin. Il connaît son métier d'illustrateur. Le maître en la matière est bien CHIÈZE, professeur au lycée de garçons, qui, malheureusement, n'a envoyé qu'une *Tête de Cloun*. C'est une œuvre splendide qui nous fait désirer une exposition complète, un jour prochain... La taille douce a sa place d'honneur avec GUÉZENNEC, graveur de talent, possédant une technique très personnelle.

De Maurice BENEZECH, on remarque un portrait de lui-même et surtout une très sensible aquarelle intitulée *La Juive*.

Saint-Cloud a inspiré de nombreux artistes. Ses vieilles rues, son parc changeant aux perspectives imposantes, son fleuve mobile sont inlassablement traités. Ainsi BRUNEMER présente une pittoresque *Rue de Rouen* et un chaland amarré. ANGENSCHIEDT s'en est tenu uniquement au parc avec des aquarelles un peu sèches mais dont les coloris heureux nous font retrouver les harmonies que nous aimons, au sommet de *La Grande Allée* par exemple. URVANOWIECH, lui aussi, s'est cantonné à Saint-Cloud et il en a tiré de bien attrayants sujets, comme sa *Rue Anatole-Hébert* hivernale.

René CREVEL est toujours lui-même, aussi à l'aise pour peindre à l'huile qu'à l'aquarelle dont la technique spéciale s'écarte un peu de la théorie. C'est toujours avec plaisir qu'on contemple ses beaux travaux : ses chemins de village, ses ports et bateaux puissamment enlevés. Son fils, Claude CREVEL est sur la voie paternelle et ses *Bords de Seine* ont déjà beaucoup de charme. Chez eux, le sens décoratif est inné : cela tient de famille !

DASSONVAL est un vrai dessinateur qui adore les contrastes. Quelle opposition entre sa *Ruelle à Gréoux*, pleine de soleil, et *La Grande Brière*, toute mouillée où l'on croit voir rôder l'ombre de l'Inspecteur Maigret.

Marcel DEGA se joue des difficultés de l'élément liquide. Sa riche palette interprète avec autant d'aisance l'eau lumineuse des Pyrénées que l'étendue glauque des *Etangs de Ville d'Avray*. Une *Péniche au Pont de Saint-Cloud* sert de prétexte à une belle vue de notre cité. Le digne élève de MONTÉZIN sait, comme son maître, faire vibrer les tons.

Toutefois, le vrai peintre des péniches et des rivières est, sans contredit, LÉVY-MURCIER. Nostalgie poignante que *La Seine à Sèvres*, glissant sous un ciel cendré et de fumées rousses qui filent comme des feux follets sur l'eau grise. Puis il abandonne pour un temps ses harmonies sourdes pour une éclatante symphonie de couleurs dans ses *Dahlia*s.

Un panneau entier jette aux regards la note flamboyante des pays extrême-orientaux. Exotisme ! Les prêtres de Vishnou : c'est l'Inde de Mme RUMAT, alors que l'Annam et la Cochinchine surgissent par la grâce de la palette éblouissante de Mme FARCY. L'envoi du maître GRUN, toujours égal à lui-même dans son *Clair de Lune* et son *Intérieur Breton*.

HARONO, dont les natures mortes subissent nettement l'influence des Japonais. Les amateurs d'art moderne ont pu apprécier son *Evasion* et une *Tête* traitée dans la technique du vitrail.

De PENOTET, un *Pont du Diable* bien conçu et deux délicats pastels de Saint-Cloud. Signalons tout particulièrement un très bon *Nu* de Mme Eco, d'une matière riche et lumineuse; également de cette excellente artiste, des *Têtes* au solide dessin et trois aquarelles subtiles.

Quant à Robert HARDOUIN, dont les multiples activités intellectuelles se traduisent ici par une bonne exposition d'huiles et d'aquarelles aux coloris excellents. On s'attarde surtout à ses *Côtes de la Manche*, particulièrement expressives. On attend de lui des toiles plus grandes où la touche serait large.

Mme ROBIN nous offre un agréable *Bouquet d'Anémones* et de curieuses peintures sur verre dont le procédé est nouveau. Mme PRÉVOSTEL a brodé délicieusement des *Visages de France* et présenté une *Fête au Village* expressive. Mlle SEVIN a composé patiemment en plumes d'oiseaux, d'adorables miniatures. Mme ROGERS-MILDRED aligne à la cimaise quatre fraîches aquarelles à la vision desquelles on se prend à rêver...

De TEMBOURET, on retiendra un *Parc de Versailles* sensible de couleurs et d'atmosphère ainsi qu'un intérieur très attachant *Sous la Lampe*. MUSY a fait un gros effort. Notons ses panoramas et, parmi ses envois, la nature morte à l'éléphant blanc.

Mme PIERRAT-REICHMANN, en qualité de professeur, se devait d'envoyer des œuvres de choix. Il y en a six, toutes de valeur : paysages du Var, de Bretagne ou de Savoie. N'oublions pas PREL, HENRY, LACROIX, LEHEC et LERAY en progrès; GIRIS et FROMON voués à Saint-Cloud.

Enfin, dans la vitrine centrale du premier étage, on a admiré sans réserve les émaux de Mlle CHAUDRON aux nuances rares et d'un goût certain. Les céramiques de MARCY, G. ROLAND sont robustes. Une vitrine murale renferme les vases précieux et les poteries du maître MOTTON. Le grand voisinage de Sèvres étendrait-il sa bienfaisante influence, ou plutôt le souvenir de nos anciennes pâtes tendres typiquement locales, sonnerait-il le réveil des arts du feu à Saint-Cloud ?

En résumé, cette seconde exposition prouve la vitalité de nos artistes qui méritent les plus vives félicitations. Puisse ce jeune groupement rencontrer tout le succès qu'il est en droit d'espérer en voyant d'abord augmenter ses rangs.

Nous avons eu là une fort belle manifestation qui pourrait servir de modèle. Elle était bien à sa place dans cette Maison de l'Éducation Populaire. En effet, l'esprit dans lequel a été créé la Société des Artistes Clodoaldiens graphiques et plastiques, est d'arriver à compléter l'éducation générale du public en exaltant les notions naturelles d'harmonie et de beauté pure.

Bibliothèque Municipale

Comme suite à nos différents articles concernant la Bibliothèque Municipale, nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que nous venons d'acquérir les ouvrages suivants qui sont à leur disposition dès maintenant :

Série H. - Romans

J. BAIF : <i>Les Navires Truqués</i>	50.178
H. BARBÛSSE : <i>L'Enfer</i>	50.233
A. BARINE : <i>Névrosés</i>	50.079
V. BAUM : <i>Grand Hôtel</i>	50.256
R. BEAR : <i>Frédéric</i>	50.158
R. BEAR : <i>Le Crime de la Rue des Orfèvres</i>	50.284
P. BENOIST : <i>Bethsabée</i>	50.053
A. BILLY : <i>Le Six et le Trois</i>	50.276
BLANCPAIN : <i>Contes de la Lampe à Graisse</i>	50.181
BLOND : <i>Prométhée Délivré</i>	50.153

H. BORDEAUX : <i>Un Crime sous le Directoire</i>	50.175
J. L. BORY : <i>Mon Village à l'Heure allemande</i>	15.009
H. BOSEO : <i>Le Mas Théotinne</i>	50.260
C. BRAIBANT : <i>Irène Soubeyran</i>	50.169
L. BROMFIELD : <i>Mi Parkingston</i>	50.250
C. BRONTE : <i>Jane Tyre</i>	50.280
L. BROMFIELD : <i>Paris avant l'Aurore</i>	50.257
P. BUCK : <i>L'Exilée</i>	50.179
B. CENDRAS : <i>L'Homme Foudroyé</i>	50.270
A. CAUHET : <i>Pontcarral</i>	50.085
L. DE CÉRE : <i>Le Berger qui l'aimait</i>	50.166
A. CHABRIER : <i>La Vie des Morts</i>	50.186
CHARTERIE : <i>Le Saint contre M. Z.</i>	50.154
DE CHAZOUME : <i>Caroline</i>	50.171
G. CHEVALLIER : <i>Clochemerle</i>	50.184
G. CHEVALLIER : <i>Les Héritiers Tuffe</i>	50.245
CHMELOV : <i>Les Voies Célestes</i>	50.271
G. COCTEAU : <i>La Belle et la Bête</i>	50.240
COLETTE : <i>Mes Apprentissages</i>	50.263
M. COMBES : <i>Le Renard du Levant</i>	50.157
R. COOLUS : <i>Théâtre Complet</i>	50.159
M. COUFFEY : <i>Quatre Bêtes</i>	50.275
CRONYN : <i>La Taverne de la Sirène</i>	50.238
N. DEKOBRA : <i>La Madone à Hollywood</i>	50.237
Y. DERMÉZE : <i>Le Trésor du Dieu</i>	50.182
M. A. DESMAREST : <i>Trois Romans</i>	50.278
C. DICKENS : <i>David Copperfield</i>	50.285
M. DOU : <i>La Chance de l'Inspecteur Masson</i>	50.180
DUFE : <i>La Ferme du Pendu</i>	50.254
M. EMELIARIOVA : <i>Le Chirurgien</i>	50.155
C. FARRÈRE : <i>Le Dernier Dieu</i>	50.236
C. FARRÈRE : <i>La Gueule de Lion</i>	50.272
G. FLAUBERT : <i>L'Éducation Sentimentale</i>	50.142
FLETCHER : <i>L'Épingle de Sûreté</i>	50.277
M. GENEVOIX : <i>Sanglar</i>	50.204
G. GIRAUDOUX : <i>La Folle de Chaillot</i>	50.183
POULET : <i>Prélude à l'Apocalypse</i>	50.239
J. PUISSANT : <i>Crime à Bois Avril</i>	50.175
F. PEIGNER : <i>Hôtel de Province</i>	50.246
A. REMIYOV : <i>La Maison Bourkov</i>	50.279
R. ROQUES : <i>Portes d'Orient</i>	50.124
R. ROUSSEL : <i>La Vallée sans Printemps</i>	50.205
L. C. ROYER : <i>Le Sérail</i>	50.267
N. SENARD : <i>KBX Métal</i>	50.242
SIMENON : <i>Le Chien Jaune</i>	50.241
SIMENON : <i>La Tête d'un Homme</i>	15.005
B. SMITH : <i>Le Lys de Brooklyn</i>	15.011
STENDAHL : <i>Chroniques Italiennes</i>	50.177
TCHERKOVA : <i>Klavdia</i>	50.253
TOLSTOI : <i>Nikolenka. Enfance. Adolescence</i>	50.249
TOURGUENIEV : <i>Premier Amour</i>	50.170
E. TRIOTET : <i>Le Cheval Blanc</i>	50.220
P. VIALAR : <i>Job</i>	50.221
P. VIALAR : <i>La Caille</i>	50.222
P. VIALAR : <i>La Rose de la Mer</i>	50.224
P. VIALAR : <i>Le Clos des Trois Maisons</i>	50.259
R. VAILLANT : <i>Drôle de Jeu</i>	50.285
C. WEYER : <i>La Chanson d'Ingrid</i>	15.010
R. WINSOR : <i>Ambre</i>	50.168
XXX : <i>Les Œuvres Libres</i>	50.251
F. GLADKOV : <i>Le Serment</i>	50.247
GONTCHAROV : <i>Ablomov</i>	50.247
M. GRAUCHER : <i>Le Charcutier de Machonnille</i>	50.174
N. GRUNER : <i>La Maison de l'Indienne</i>	50.269
C. GUDMENISON : <i>Rêve Bleu</i>	50.274
R. KIPLING : <i>Simple Contes de la Montagne</i>	50.167
F. GAMES : <i>Le Roman du Lièvre</i>	50.264
N. CAURANT : <i>Les Flammes de l'Enfer</i>	50.141
M. LEBLANC : <i>Les Étranges Noces de Rouletabille</i>	50.255
V. LIDINE : <i>Le Grand Fleuve</i>	50.156
F. LITTRÉ : <i>L'Adolescente Emerveillée</i>	50.248
P. LOUYS : <i>Les Aventures du Roi Pausole</i>	50.252
P. LOUYS : <i>Les Chansons de Bilitis</i>	

A. MALRAUX : <i>Scènes choisies</i>	50.275
K. MANSFIARD : <i>La Garden-Party</i>	50.258
F. MAURIAC : <i>La Robe Prétex</i>	50.172
D. DU MAURIER : <i>Rebecca</i>	50.203
B. MÉRIMÉE : <i>Columba</i>	50.078
P. MOLAINÉ : <i>De Blanc Vêtu</i>	50.261
S. NORMAN : <i>Meurtre à la Chinoise</i>	50.265
M. KENNEDY : <i>La Nymphé au Cœur Fidèle</i>	50.281
L. PEILLARD : <i>Le Capitaine Cornil Bart</i>	50.262
C. PÉCUEY : <i>Le Mystère de la Charité de J. d'Arc</i>	50.283
A. PLATONOV : <i>Contes de ma Patrie</i>	50.244

BIOGRAPHIES :

FABRE : <i>Boiëldieu</i>	65.000
MARTYNOV : <i>Chostakouitch</i>	85.001
R. ROLLAND : <i>Vie de Michel-Ange</i>	85.000

Série H (Histoire)

HISTOIRE DE FRANCE :

DUBRETON : <i>Napoléon devant l'Espagne</i>	64.113
L. CHARDIGNY : <i>Les Maréchaux de Napoléon</i>	27.149
FUNK-BRENTANO : <i>Féodalité et Chevalerie</i>	64.115
M. DE LA FUYE : <i>Fontenoy 1545</i>	64.114
A. LATREILLE : <i>L'Eglise Catholique et la Révolution de 1789</i>	27.150

HISTOIRE DES PAYS ETRANGERS :

P. BÉNAERT : <i>L'Unité Allemande</i>	75.045
R. CHÉLARD : <i>Le Danger Hongrois</i>	34.030
A. HERZEN : <i>La Russie et l'Occident</i>	73.047
A. NOLDE : <i>La Chine de Chiang-Kai-Chek</i>	73.046
P. RENOUIEM : <i>La Question d'Extrême-Orient</i>	34.031

BIOGRAPHIES :

P. BARRÈS : <i>Charles de Gaulle</i>	85.151
L. BERNHARDT : <i>Sarah Bernhardt ma Grand-Mère</i>	85.160

Série C (Philosophie)

BERGSON : <i>Le Rire</i>	50.001
GIRAUDOUX : <i>Sans Pouvoirs</i>	50.002
RIDEAU : <i>Le Dieu de Bergson</i>	50.000
X. : <i>Marc-Aurèle, Aristote, Platon, Descartes, Pascal, Malebranche, Spinoza, Leibnitz, Kant, Schopenhauer, Nietzsche, Claude Bernard, Bergson</i>	50.003 50.004 50.005 50.006 50.007
E. PORCÈS : <i>Bakounine</i>	50.021

SOCIOLOGIE :

Garet GANETT : <i>Le Soleil entre les Mains</i>	70.000
H. GUITTON : <i>Le Catholicisme Social</i>	20.000
VÈNE : <i>Doctrines de Karl Marx</i>	20.001

Série G (Beaux-Arts)

GENERALITES :

A. BALL : <i>La Grande Pitié du Théâtre Lyrique</i>	80.025
G. BRUYR : <i>La Belle Histoire de la Musique</i>	80.023
R. HOFMAN : <i>Un Siècle d'Opéra Russe</i>	80.024
LANDOWSKI : <i>Histoire Générale de la Musique</i>	80.021
Reynaldo HAHN : <i>Thèmes Variés</i>	80.022

Série L (Littérature)

ESSAIS LITTERAIRES :

E. BUCHET : <i>Ecrivains Intelligents du xx^e Siècle</i>	50.003
G. CASTELNEAU : <i>Edgar Poë</i>	50.011
CLOGENSON : <i>A. Daudet</i>	50.015
GUYAUD : <i>La Vie Maudite d'Hegesippe Moreau</i>	50.014
L. LEMONNIER : <i>Kipling</i>	50.008
G. ROUSSEL : <i>Mesure de Péguy</i>	50.002
SELLIÈRE : <i>Diderot</i>	15.002
P. SOUCHON : <i>Les Prophéties de la Littérature</i>	

<i>Soviétique</i>	50.001
H. TROYAT : <i>Pouchkine</i>	15.000
H. TROYAT : <i>Pouchkine</i>	15.001
<i>Paul Valéry Vivant</i>	15.003

POESIE :

C. BAUDELAIRE : <i>Les Fleurs du Mal</i>	20.000
P. GÉRALDY : <i>Toi et Moi</i>	20.001
DELAMARE : <i>Concino Concini</i>	85.152
L. FEBVRE : <i>Martin Luther</i>	45.066
LENOTRE : <i>Napoléon</i>	85.148
A. LEROY : <i>Marie-Antoinette</i>	45.065
F. MAURIAC : <i>Sainte-Marguerite de Cortonne</i>	85.161

GUERRE DE 1939-1945 :

BADOGLO : <i>L'Italie dans la Guerre Mondiale</i>	95.005
M. BLOCH : <i>L'Etrange Défaite</i>	95.003
DAND : <i>L'Univers Concentrationnaire</i>	95.001
A. GIDE : <i>Journal 1939-1942</i>	95.004
V. INBER : <i>Le Siège de Léningrad</i>	95.002
M. SCHUMANN : <i>Honneur et Patrie</i>	95.000

Série K (Voyages)

Ralph BUCHER : <i>Les Hounza</i>	57.001
BRIAULT : <i>Sur les Pistes de l'A. E. F.</i>	21.002
J. GABUS : <i>Touctou</i>	57.000
MANNIMEN : <i>Toundra</i>	57.002
A. MARAN : <i>Les Pionniers de l'Empire</i>	21.001
A. ROCH : <i>Les Conquêtes de ma Jeunesse</i>	21.000

COURS

DE LA MAISON D'ÉDUCATION POPULAIRE

Rappelons que les cours de la Maison d'Éducation Populaire sont donnés aux jeunes gens de 15 à 25 ans, aux jours et heures ci-après :

Mardi : 20 h. 15 à 22 h. 15 : *anglais*.

Mercredi : 20 h. 15 à 22 h. 15 : *français, espéranto*.

Judi : 20 h. 15 à 22 h. 15 : *sténographie*.

Vendredi : 20 h. 15 à 22 h. 15 : *allemand*.

Des cours de dessin, de diction et d'art dramatique sont prévus. S'inscrire à la Maison, 26, rue Dailly.

Les cours sont gratuits. Toutefois, il sera perçu un droit d'inscription de 50 francs, unique pour l'année scolaire.

Logement : LA TÊTE NOIRE

De tous côtés, les yeux de ceux qui cherchent un appartement se tournent vers la « Tête Noire ». Enfin, les travaux d'aménagement s'achèvent et chacun se voit déjà bénéficiaire d'un logement dans l'ancien hôtel de la place Clemenceau.

Hélas ! la réalité n'est pas aussi belle que l'espérance est générale.

Rappelons que l'ancien hôtel-restaurant de la « Tête Noire » fait partie d'un groupe d'immeubles appelés à être démolis pour permettre l'aménagement de la place Clemenceau.

Ce travail n'avait pu être exécuté avant la guerre ; mais, les Ponts et Chaussées envisageant de reprendre les travaux de transformation prévus ont, il y a quelques mois, rappelé à la ville l'engagement pris par elle autrefois, de procéder à la démolition des immeubles compris entre la place Clemenceau et la rue Audé.

Considérant la crise actuelle de logement, la Municipalité refusa d'exécuter un tel projet et appela l'attention des Administrations compétentes sur la gravité d'une décision qui allait supprimer des immeubles encore utilisables, alors que tant de foyers sont sans logement ou logés dans des conditions lamentables.

En ce qui concerne les immeubles du quai Carnot, plusieurs ont été, pendant la guerre, entièrement sac-cagés et vidés de tout ce qui pouvait être utilisé : portes, fenêtres, parquets, tuyaux de plomb, etc., si bien qu'il est maintenant impossible de songer à les remettre en état pour l'habitation.

Cependant, le n° 10, quai Carnot et le 1 et le 3, rue Audé, qui avaient été à peu près respectés par les pillards, ont été, petit à petit, réoccupés par des familles qui, ne sachant où aller, ont trouvé là un abri précaire.

Restait l'hôtel de la « Tête Noire » qui, avec quelques travaux, pouvait être transformé en logements familiaux.

C'est ce que la Municipalité, après bien des démarches, fit admettre aux Ponts et Chaussées et aux Services de la Reconstruction qui, non seulement acceptèrent, à titre provisoire, de surseoir à la démolition, mais se chargèrent des travaux intérieurs de mise en état en vue du logement de quelques familles.

Il est permis, maintenant, d'envisager la fin de ces travaux et la remise aux familles des logements ainsi créés.

Voici donc quelle est la situation :

Il a été fait :

Au premier étage : deux logements de deux pièces et cuisine, un logement de une pièce et cuisine.

Au deuxième étage : deux logements de trois pièces et cuisine.

Au troisième étage : deux logements de deux pièces et cuisine et un logement de une pièce et cuisine.

Au quatrième étage : huit chambres.

Dès le début des pourparlers, les Ponts et Chaussées et les Services de la Reconstruction ont posé comme condition de se réserver le droit d'attribuer certains logements à des membres de leur personnel.

Il ne pouvait être question de s'opposer à ce désir des Administrations qui, somme toute, faisaient droit à nos demandes en différant la démolition et en acceptant de se charger des travaux intérieurs d'aménagement.

En conséquence, il reste, pour Saint-Cloud, d'une part, quatre logements de deux pièces et cuisine et d'autre part, huit chambres.

Nous ne causerons pas de celles-ci pour le moment.

La superficie des logements nous permet de dire que chacun d'eux peut convenir à une famille de deux ou trois enfants jeunes, soit quatre ou cinq personnes.

Ainsi, toutes les familles de deux ou trois enfants, comprises dans les catégories prioritaires et qui ont formulé leur demande à la Mairie, vont être incessamment informées de la situation et invitées à confirmer, s'il y a lieu, leur demande.

Elles seront, en même temps, convoquées à une réunion qui se tiendra à la Mairie et au cours de laquelle les noms des quatre bénéficiaires seront tirés au sort par un officier ministériel, de façon à écarter toute suspicion de passe-droit quelconque.

Nous savons qu'il est matériellement impossible de donner satisfaction à tous, mais nous tenons par dessus tout à ce que, dans cette affaire, les droits de tous soient scrupuleusement respectés.

Le prix des locations sera déterminé par l'Administration des Domaines et les locataires auront à régler le montant des quittances aux représentants de cette Administration, la Mairie n'ayant pas à intervenir à ce sujet.

Ravitaillement et Rationnement

TEXTILES

A dater du 1^{er} novembre, le ticket-lettre « M.-J. », extrait des cartes délivrées aux « jeunes ménages », pourra être utilisé pour l'achat de 1 m. 50 de toile cirée.

PÈREMPTION

DE BONS D'ACHAT DE TEXTILES

Les bons d'achat individuels ou collectifs émis par les Préfectures ou les Mairies perdront toute validité pour les consommateurs à dater du 31 décembre 1946.

Sont exclus de cette mesure et restent valables jusqu'à nouvel ordre, les titres suivants :

a) Bons d'achat émis par les Préfectures et les Mairies, surchargés « 12 grammes de fil à coudre » ;

b) Bons d'achat émis par les Préfectures et les Mairies, surchargés « 100 grammes de laine à tricoter ou 6 points » ;

c) Bons d'achat spéciaux pour les vêtements de travail ;

d) Bons d'achat spéciaux pour articles de sport, émis par la Direction Générale de l'Education Physique et des Sports ;

e) Bons d'achat spéciaux, émis par la Section Textile et portant le timbre sec du répartiteur.

Les bons d'achat visés à l'article 1^{er} devront être déposés par les commerçants aux crédits des comptes de points, au plus tard le 31 janvier 1947. Passé ce délai, ils perdront toute validité pour le réapprovisionnement de leurs détenteurs.

REMISE DES NOUVELLES FEUILLES DE TEXTILES

Par circulaire du 27 novembre 1946, M. le Préfet de Seine-et-Oise vient de faire connaître qu'il n'avait pas encore reçu du Ministère, les imprimés nécessaires pour l'attribution des nouvelles feuilles de textiles.

Celles-ci ne pourront donc être distribuées aux consommateurs que dans le courant du mois de janvier 1947.

En conséquence, il est particulièrement recommandé aux consommateurs de conserver le coupon n° zéro d'octobre de la feuille semestrielle d'alimentation.

RÉPARTITION DE MONNAIE-MATIÈRE ACIER ET FONTE

La Délégation Départementale de la Production Industrielle pour la Seine-et-Oise, dispose actuellement d'un contingent de monnaie-matière acier et fonte, pour satisfaire les besoins des consommateurs pour l'achat dans le commerce des articles suivants, exclusivement :

Grillage,
Fil galvanisé,
Ronce,
Porte de jardin,
Vantail,
Barreau demi-creux,
Persienne,
Barre d'appui,
Tuyaux de poêle,
Plaques.

Serrures, verrous,
Coffres (Fichet),
Lit métallique,
Lampe Tito et four,
Butagaz,
Ressorts et sommiers,
Chauffe-eau,
Machine à laver,
Pied de fer,
Tôle ondulée.

Pour toutes demandes supérieures à 50 kilos, il est indispensable de fournir toutes les justifications utiles : devis de l'entrepreneur, attestation du quincaillier, certificat de travaux.

Les intéressés devront faire viser une de ces pièces par la Mairie, Bureau des Services Techniques, et adresser directement leur demande à M. le Délégué Dépar-

temental de la Production Industrielle, 26, rue de la Pépinière, Paris (8^e).

DÉLIVRANCE DES TICKETS D'ISOLÉS CIVILS POUR MILITAIRES EN PERMISSION OU PROLONGATION DE CONGE

Les militaires en permission doivent être munis de tickets d'isolés militaires à leur départ du corps.

Dans le cas où ils n'en auraient pas été dotés avant leur départ, ils doivent s'adresser à la Direction des Services de l'Intendance, 2, rue des Réservoirs, à Versailles, qui est seule habilitée à délivrer ces titres.

LAIT CONCENTRÉ ALLIÉ

Les consommateurs des catégories J 3 et V percevront une boîte de lait concentré allié, sucré ou non sucré, en échange du coupon n° 2 de la feuille semestrielle de novembre 1946.

Ce lait ne doit pas être consommé par les enfants en bas âge et doit être porté à ébullition, après reconstitution.

VENTE LIBRE DE LA POUDRE D'ŒUFS

La vente de la poudre d'œufs du commerçant au consommateur, est désormais libre.

SUPPRESSION DE L'INSCRIPTION POUR LE BEURRE ET LE FROMAGE

L'inscription des consommateurs pour l'approvisionnement en beurre et en fromage est supprimée. Les consommateurs pourront donc s'approvisionner chez un détaillant de leur choix sur simple remise des tickets validés.

APPROVISIONNEMENT EN VIN

Les consommateurs désirant s'approvisionner directement en vin à la production, soit chez un producteur, soit un barricailler, doivent présenter une demande d'autorisation d'achat accompagnée de leur carte de vin et d'un certificat de vente de l'expéditeur à M. le Directeur Départemental du Ravitaillement Général, 6, rue Magenta, à Versailles.

SUPPLÉMENT DE MATIÈRES GRASSES AUX DÉPORTÉS POLITIQUES RAPATRIÉS

Le supplément mensuel de 300 grammes de matières grasses délivré aux déportés politiques rapatriés sera désormais servi sous forme de « beurre ».

A cet effet, les autorisations d'inscription qui seront délivrées par la Mairie, Service du Ravitaillement, aux intéressés, en même temps que leurs tickets spéciaux, comporteront la mention « beurre ».

RESTRICTIONS SUR L'ÉLECTRICITÉ

Eclairage domestique et industriel

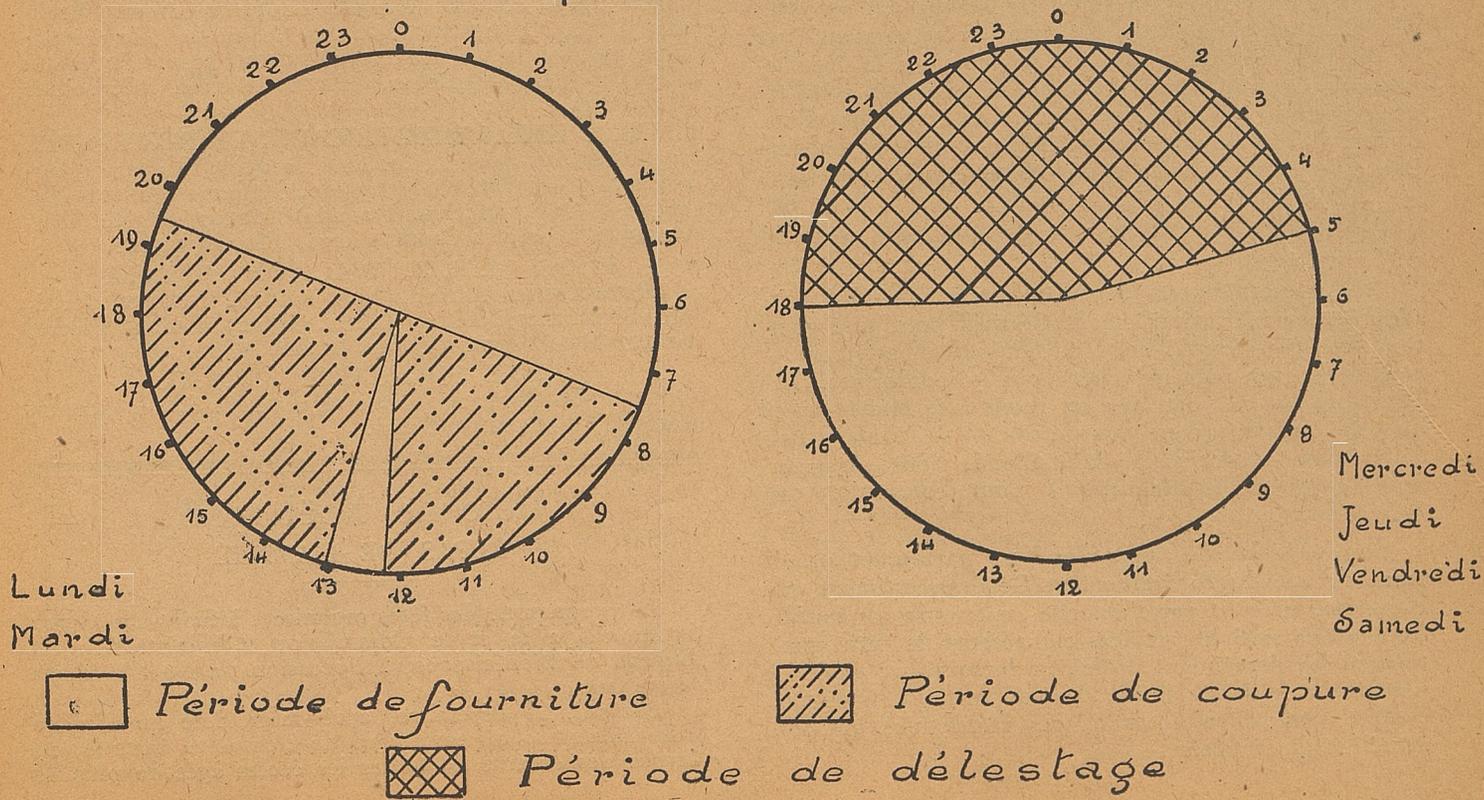
En application des instructions contenues dans la décision n° 436 de M. l'Ingénieur en Chef de la 9^e Circonscription Electrique (Ministère de la Production Industrielle, Direction de l'Electricité et du Gaz), des coupures de courant sont effectuées à dater du 25 novembre, en ce qui concerne l'éclairage domestique et industriel. La commune de Saint-Cloud figure dans la catégorie C du plan de coupure.

Nos lecteurs trouveront ci-après la représentation graphique des coupures ainsi effectuées.

Eclairage Domestique et Industriel

Graphique

des coupures de courant



Le lait à Saint-Cloud

Plusieurs cas d'intoxication par le lait frais ont été constatés chez des jeunes enfants et des bébés par plusieurs médecins de Saint-Cloud.

Aussitôt qu'il a eu connaissance de cette affaire, le Maire a fait effectuer des prélèvements de lait aux fins d'analyse et s'est rendu immédiatement auprès de M. le Préfet de Seine-et-Oise, à Versailles, pour qu'une enquête soit ordonnée d'urgence aussi bien sur place qu'auprès des expéditeurs de lait. Nous avons pu constater que le lendemain de la visite du Maire, un inspecteur de la répression des fraudes est venu à Saint-Cloud où il a fait des prélèvements chez différents commerçants. L'enquête se poursuit et nous espérons qu'il sera possible de découvrir les causes de l'intoxication et de remédier à cet état de choses.

Puisque nous en sommes sur la question du lait, nous allons parler de lait condensé sucré qui est délivré sur prescription médicale.

D'après les instructions actuellement en vigueur et émanant des Services du Ravitaillement Général, les tickets permettant aux familles intéressées de se procurer du lait condensé sucré ne sont remis à ces familles, par les Mairies, que sur présentation d'un certificat délivré par un médecin de Saint-Cloud à l'aide d'un imprimé de couleur rose dont ces praticiens sont pourvus par les soins desdits services de Ravitaillement Général.

Ces imprimés sont d'ailleurs délivrés en quantité extrêmement limitée, ce qui met les médecins dans l'obligation de ne prescrire du lait condensé sucré que lorsqu'il est vraiment impossible de faire autrement.

Or, il arrive qu'à la suite des accouchements dans des cliniques parisiennes, des familles se rendent chez un médecin de leur choix, à Paris ou dans le département de la Seine pour se faire délivrer un certificat prescrivant le lait condensé sucré. Ces certificats, d'une couleur différente que ceux de Seine-et-Oise, ne peuvent être acceptés dans notre département et par conséquent par la Mairie de Saint-Cloud, malgré tout le désir que nous aurions de donner satisfaction aux familles intéressées.

Nous regrettons cette façon de procéder — qui a été adoptée par le Ravitaillement Général pour une question de répartition de boîte de lait par département — mais nous ne pouvons que nous y conformer. Les tickets de lait ne sont en effet remis à la Mairie qu'en quantité correspondant aux certificats de couleur rose délivrés aux médecins de Saint-Cloud. Nous engageons donc vivement les familles à tenir compte de ces indications.

Les médecins de Saint-Cloud ne partageant pas le point de vue du Ravitaillement Général, estimant que l'imprimé prescrit par l'autorité supérieure est inutile. Nous avons saisi les services compétents de cette question en lui demandant de laisser le soin aux médecins d'attribuer le lait à l'aide de leur certificat à en-tête, compte tenu, bien entendu, des restrictions qui sont actuellement imposées.

DEMANDES D'INDEMNITÉ PRÉSENTÉES AU TITRE DES RÉQUISITIONS ALLEMANDES

Aux termes de l'article 161 de la loi n° 462154, du 7 octobre 1946, les demandes de paiement d'indemnités pour les réquisitions de logement et de cantonnement ou pour les autres réquisitions effectuées au profit de l'ennemi sur titre délivré par les autorités françaises et non encore présentées, doivent être formulées, sous peine de forclusion, avant le 1^{er} janvier 1947.

En conséquence, les habitants dont les propriétés ont été occupées par les Allemands, qui n'auraient pas encore déposé leur demande d'indemnité, sont priés de le faire sans tarder, en adressant leur dossier à M. le Préfet de Seine-et-Oise, service de liquidation des affaires d'occupation, 79, avenue de Saint-Cloud, à Versailles.

Elections du 24 Novembre 1946

concernant les Délégués au Collège Départemental
chargé d'élire

les Membres du Conseil de la République

RESULTATS POUR SAINT-CLOUD

Inscrits	10.705
Votants	8.308
Suffrages exprimés ..	8.223
Quotient électoral ..	228

Ont obtenu :

Liste Républicaine d'Entente Patriotique et Antimarxiste	3.032 voix - 13 mandats
Liste d'Union Républicaine et Résistante	2.220 voix - 10 mandats
Liste M. R. P. d'Action Sociale	1.972 voix - 9 mandats
Liste Socialiste S. F. I. O.	999 voix - 4 mandats

Ont été élus délégués :

LISTE REPUBLICAINE

D'ENTENTE PATRIOTIQUE ET ANTIMARXISTE

CHAVETON Francis, Maire ; MONSEL Raymond, Adjoint au Maire ; BERGER André, Conseiller Municipal ; MARIN Jean, ROCHER Marcel, DAUPHIN Gilbert, VIVOLAS René, CLEMENTEL Gilbert, Conseiller Municipal ; Madame VASSAL Germaine, TYCHEM Jean, POUSSEUR Henri, TREZZINI Roger, PETIT Marcel, Conseiller Municipal.

LISTE D'UNION REPUBLICAINE ET RESISTANTE

GALATAUD Roger, COMEAU Jacques, Madame DUCHESNE Zélia, BOISCONTIER Jean, Madame NOSLEY Monique, GREMEN Marius, Madame CORTOT Angèle, DESPLANQUES Georges, CADET Pierre, RIDORD Pierre.

LISTE M. R. P. D'ACTION SOCIALE

PRUD'HOMME Adrien, NOËL André, PENOTET Hervé, Mlle CHRÉTIEN Colette, VALTEL Gilbert, LANDRE Pierre, GILLET René, VINCEY Jean, GIRARD René.

LISTE SOCIALISTE S. F. I. O.

DELSAUT François, Mme MARAIS Suzanne, JONACK Marcel, CHAUVINEAU Henri.

Fête de Noël 1946

RÉPAS DE L'AMITIÉ

Le programme des fêtes organisées à Saint-Cloud par la Municipalité et la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance, à l'occasion de Noël 1946 est le suivant :

Samedi, 21 décembre, après-midi, fête au Cinéma « Le Régent », où un Arbre de Noël sera installé, en faveur des enfants de toutes les écoles âgés de plus de

7 ans et de moins de 15 ans. Deux séances sont prévues, au cours desquelles des clowns et prestidigitateurs amuseront les enfants. Un film sera en outre projeté.

Lundi, 23 décembre, après-midi, des Arbres seront organisés dans les écoles : au Groupe du Centre, au Groupe de Montretout et au Groupe des Coteaux, ainsi qu'à la Mairie, pour les enfants de 3 à 7 ans, auxquels des jouets seront distribués. Des guignols amuseront nos petits.

Le dimanche 22, la grande salle de la Mairie sera mise à la disposition de l'Association Amicale de la Police d'Etat qui organisera une fête pour les enfants du personnel de la police.

Le dimanche 29 décembre, à 12 h. 30, aura lieu à la Salle Municipale de Gymnastique, qui sera aménagée pour la circonstance et chauffée, le *Repas de l'Amitié*, offert gracieusement à tous les habitants de Saint-Cloud, des deux sexes, âgés de plus de 65 ans, sans distinction de classe ou de rang social.

Les Membres du Conseil Municipal et de la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance, sont heureux de manifester ainsi à leurs aînés leurs sentiments de reconnaissance. Ils espèrent que tous ceux et toutes celles qui le pourront, assisteront à ce repas à l'issue duquel des artistes se feront entendre dans un programme 1900. Une sauterie sera également organisée afin que nos aînés emportent de cette journée un souvenir inoubliable.

Comme l'an passé, les jeunes membres de la Croix-Rouge assureront le service, sous la direction éclairée et avertie de leur vice-président.

Les personnes qui auront la possibilité d'assister à ce repas fraternel, sont priées de se faire inscrire à la Mairie, 2^e bureau, avant le 20 décembre. Celles qui seraient dans l'impossibilité de se déplacer voudront bien en informer la Mairie.

Un repas semblable sera également servi à la Maison Lelégard, aux pensionnaires de cet établissement.

Hommage de St-Cloud au Sergent Lawrence Kelly

Dans un article intitulé : Hommage de Saint-Cloud au Sergent Lawrence KELLY, il a été indiqué dans le dernier *Bulletin Municipal*, à la suite d'une erreur matérielle, que la ville avait expédié une magnifique croix de violettes. Or, nous précisons que c'est Mlle THOMAS, docteur en pharmacie, rue Dailly, à Saint-Cloud, qui a payé de ses deniers et expédié cette belle croix de violettes au nom de la ville de Saint-Cloud. Nous remercions sincèrement Mlle THOMAS de son magnifique geste d'amitié franco-américaine et la prions de vouloir bien nous excuser de l'erreur commise. Nous tenons même à ce que chacun sache ce que Mlle THOMAS a fait dans un but totalement désintéressé au nom de notre ville et cette amitié franco-américaine.

Quand les Américains libérèrent Saint-Cloud, Mlle THOMAS, pharmacienne, rue Dailly, donna des soins urgents au Sergent KELLY, grièvement blessé, qui s'était élancé le premier à l'assaut du pont. Elle put le visiter ensuite à l'hôpital de Suresnes où il fit un court séjour avant son rapatriement.

A ce soldat qui donna tant de marques de vraie grandeur d'âme, elle voulut apporter le témoignage de reconnaissance, non seulement de Saint-Cloud, mais de Paris et de la France. Elle recueillit les paroles d'admiration et d'affectueuse sympathie que lui transmirent ceux qui pouvaient le mieux représenter l'histoire et le génie français : écrivains, artistes, académiciens, héritiers des familles royales et impériales, membres de l'Institut.

Avec 8.325 autographes, traduits en anglais et calligraphiés, Mlle THOMAS fit faire à ses frais deux livres magnifiques, ornés de gravures et rehaussés d'or.

Ces précieuses pièces de musée arrivèrent à Altona 12 heures après la mort presque subite de KELLY.

La consolation de les posséder lui fut refusée, mais nous avons la fierté de penser, en remerciant respectueusement Mlle THOMAS d'une initiative qui honore notre ville, que les voix françaises les plus autorisées auront ainsi exprimé et perpétué la gratitude de la France.

Une lettre récente, signée de 870 noms, dont 32 appartenant aux plus hautes personnalités françaises, a confirmé le don à l'armée américaine, en la personne du général EISENHOWER, afin que ces livres soient reproduits au profit des blessés de guerre américains, dont la noble et émouvante figure de Lawrence R. KELLY reste le pur symbole.

Nous ne voudrions pas terminer cet article sans faire part à nos lecteurs de l'allocution qui a été prononcée par le Major H. ATLEE BRUMBAUGH au cimetière militaire national de Washington, le 23 octobre 1946.

Allocution du Major H. Atlee Brumbaugh au Cimetière Militaire National de Washington, le 23 Octobre 1946

Staff Sergeant Lawrence RUSSELL KELLY, héros de Altona dans la seconde guerre mondiale, moi, en qualité de Major de votre ville, je m'adresserai à vous comme si vous étiez parmi nous avec votre corps physique, puisque votre esprit et le souvenir que nous gardons de votre héroïsme, continuent de vivre à jamais.

Vos chers amis, les habitants de Saint-Cloud, ne vous ont pas oublié. Mlle le Docteur Marcelle THOMAS et les habitants de Saint-Cloud m'ont envoyé un coussin de violettes de Parme en forme de croix pour que je le dépose sur votre tombe en nouveau témoignage de leur affection et de leur respect pour vous. C'est pourquoi, en raison de leur désir et en souvenir de vous et de votre courage, Sergent KELLY, je place maintenant cette croix de violettes de Parme sur votre tombe, en hommage digne de votre mémoire.

Puisse notre Dieu Clément, notre Père Céleste, Créateur et Maître de l'Univers, nous regarder avec une grâce miséricordieuse et que toute gloire lui soit rendue.

Notre Commissaire de Police et Madame Houdart à l'honneur

Le 5 décembre 1946, à 10 h. 30, dans la grande salle de la Mairie, notre sympathique Commissaire de Police, M. Pierre HOUDARD, Commandant dans la Résistance, a été décoré de la Croix de Guerre avec palme et de la Médaille de la Résistance avec rosette. Madame HOUDARD, son épouse, a été décorée de la Croix de Guerre avec palme. Ces décorations ont été remises par le lieutenant-colonel VIENNOT, en présence de M. MULOT, Secrétaire général, Directeur départemental de la Police d'Etat de Seine-et-Oise, de M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, de M. STASFOGEL, attaché de cabinet représentant M. GAZIER, Ministre; de M. ROYNEAU, Commissaire Principal, Chef de District, à Versailles; de M. BOURRU, Commissaire de Police honoraire; de M. BONNIFAUD, Secrétaire général de la Mairie.

Quelques amis de M. HOUDARD et de Madame avaient été conviés à cette cérémonie qui fut des plus touchantes.

M. l'Officier de Paix ainsi que le personnel du Commissariat de Police et les Agents de police de Saint-Cloud étaient présents; ils ont tenu à féliciter leur chef ainsi que sa femme et à leur exprimer toute leur reconnaissance.

Après la remise des décorations, un vin d'honneur a été offert aux nouveaux décorés ainsi qu'aux personnes présentes par le personnel du Commissariat. M. l'Officier de Paix remit au nom de ce personnel, une gerbe de fleurs à Madame HOUDARD.

La Municipalité, ainsi que le Conseil Municipal, adressent leur bien vives et bien sincères félicitations à M. HOUDARD ainsi qu'à Madame et ne veulent pas clore ce bref compte rendu sans faire connaître à leurs lecteurs les brillants états de service de M. Pierre HOUDARD et de Madame HOUDARD.

Dès août 1940, à Paris, Pierre HOUDARD a pris contact avec la Résistance : colonel LEDOUX (AIDOUX), devenu par la suite Chef d'Etat Major de la région de Poitiers.

Nommé Commissaire de Police de Dreux, en juin 1941, a travaillé jusqu'à son départ d'Eure-et-Loire avec son père, HOUDARD Georges, Professeur retraité, Capitaine, abattu par la Gestapo, le 11 août 1944 (rosette de la Résistance). En 1942, échappa miraculeusement, avec sa femme, à un attentat organisé par la Gestapo locale, mais fut obligé de quitter Dreux et la région d'Orléans, chassé par le Préfet LE BAUBE (condamné à mort par deux cours de justice).

Nommé Commissaire de Police de Cholet, en novembre 1942, dès son arrivée dans cette ville, prit contact avec le N. A. P. (DESPRÉS-DEBRIEUX), puis avec la Résistance militaire au titre de laquelle il devint chef du Sud de la Loire (sud du Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, nord de la Vendée et des Deux-Sèvres). Enfin, entra en rapport avec le Chef du nouveau mouvement administratif DESPORTES-LE TÉTOUR, devenu Président du C. D. L. du Maine-et-Loire.

Dès son parachutage, a fait partie de la mission « Acajou » (capitaine RIGAUULT, lieutenants GOUDON de CALANDE, SOMMEN et PERROL), qui installa un poste émetteur-récepteur chez lui.

Dirigeait, transportait et hébergeait les parachutistes du capitaine FOURNIER et des lieutenants BOUTILLON et POISSON, chargés d'assurer les destructions dans la région.

En sa qualité de chef militaire, dirigeait les maquis et les coups de main exécutés par ses corps francs, assurait les parachutages, les transports d'armes, les destructions de voies ferrées, effectuait personnellement des liaisons avec Angers, Nantes, Bressuire, Parthenay, Poitiers et Limoges.

Continuant à exercer ses fonctions de chef de poste, a pu établir plus de 2.000 fausses cartes et protéger les réfractaires recherchés par les Allemands.

Sa famille a payé un lourd tribut. Outre son père, sa tante, deux cousins et sa cousine ont été tués soit par la Gestapo, soit dans les bagnes de déportation.

Par décret, en date du 3 août 1946, la Médaille de la Résistance Française avec rosette lui a été décernée et par décision n° 198, la Croix de Guerre avec citation à l'Ordre de l'Armée.

Cette dernière décoration a été attribuée à Madame HOUDARD avec la citation à l'Ordre de l'Armée suivante :

« Adjointe à son mari, a effectué à ses côtés, spécialement pendant la période 1943-1944, un travail acharné de jour et de nuit.

« Son mari étant absent de Cholet à un moment particulièrement critique, a assuré, en fait, en son absence, le commandement militaire du Secteur Sud de la Loire. »

ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE

Le *Journal Officiel* du 8 décembre 1946, nous apprend que par décret en date du 29 novembre 1946, la Médaille de la Résistance a été décernée à M. Michel PLOUVIER, directeur de l'Administration Générale au Ministère de l'Education Nationale.

M. Michel PLOUVIER est un de nos concitoyens; il était conseiller municipal à Saint-Cloud pendant la guerre. Nous lui adressons nos sincères félicitations.

HEURES DE RÉCEPTION DU MAIRE à la Mairie

Le Maire a l'honneur d'informer ses concitoyens que ses heures de réception, à la Mairie, qui étaient le mardi et le vendredi, de 11 heures à 12 heures, sont portées dorénavant de 10 heures à 11 h. 30.

Avis et Communiqués

GRAND GALA

avec des Artistes des Grands Music-Halls de Paris

organisé par l'Amicale des Anciens et Anciennes Elèves
des Ecoles Laïques de Saint-Cloud
au profit de ses œuvres post-scolaires

Le Mardi 17 Décembre 1946, à 20 h. 45

au Cinéma « Le Régent »

AU PROGRAMME :

Marie BIZET, la grande fantaisiste, créatrice de *J'y vas t'y, j'y vas t'y pas, l'Hôtel des 3 Canards* et de nombreux succès populaires.

Odette ZAZANI, speakrine de l'A. B. C., chante et présente.

Yves GIBEAU, chansonnier, du Caveau de la République.

Maria CORNELLI, de Bobino, dans ses danses acrobatiques et burlesques.

Léon DE NYS, de l'Alhambra, dans ses numéros comiques.

Les ASTERIS, les acrobates de Bobino.

Manon LENCLOS, du Petit Casino, chanteurs de charme à voix.

Robert GALL, la voix d'or de l'Etoile et de la Radio, la vedette qui monte.

Avec la participation de la *Symphonie Clodoaldienne* (24 exécutants), sous la direction de M. Charles MOREL, Chef d'Orchestre.

PRIX DES PLACES : 70, 90, 110 francs

Location ouverte au Cinéma « Le Régent », les vendredis, samedis, lundis et mardis, de 17 h. à 18 h. 30 ou par téléphone à Molitor 43-47.



EXPOSITION DE PIGEONS VOYAGEURS

La société colombophile « L'Eclair de Saint-Cloud », fait savoir qu'elle organise, le 22 décembre 1946, de 14 heures à 19 heures, une exposition de pigeons-voyageurs, lauréats des concours et reproducteurs. Hôtel de Cahors, 3, rue Royale, à Saint-Cloud.

Les visiteurs seront les bienvenus. Entrée gratuite.



L'AMICALE DU STALAG DISCIPLINAIRE 325 (Ceux de Rawa-Ruska)

Vous fait part que son GRAND BAL ANNUEL DE BIEN-FAISANCE, organisé au profit des nécessiteux du Secteur de Saint-Cloud, aura lieu dans les salons de la Mairie

Le 28 Décembre 1946, de 21 heures à l'aube

Au cours de la soirée, intermèdes avec la participation d'artistes des music-halls parisiens et de champions professionnels de catch.

Grand orchestre de jazz et tangos (refrains chantés)
Buffet-Bar

Venez nombreux au grand bal « des Barbelés Brisés », vous viendrez en aide à nos malheureux compagnons qui, pendant leur longue captivité, n'ont jamais désespéré et cessé de lutter.

Le Délégué du Secteur,
CASAR Jean.



CERCLE D'ÉCHECS DES COTEAUX (La Tour prends garde)

Tél. MOL. 46-06

Siège Social : 76, boulevard Sénard.

Coupe de l'Ile de France : La Tour prends garde s'est qualifiée pour les quarts de finale en battant la Tour du 20^e par 8 points 1/2 à 6 points 1/2. Les points des locaux furent gagnés par Mme RAGUIN, MM. DEKEYSER, BARDIAU, MOINE, OTTOZ, NONAN, MASCLÉ, HAUTELEUR (1), M. RAGUIN (1/2).

Tournoi de Saint-Cloud : 22 joueurs disputèrent cette épreuve. Quelques surprises sont déjà enregistrées, les plus sensationnelles sont les parties perdues par les deux anciens vainqueurs de cette compétition.

Réunion : mercredi, 20 h. 30; samedi, 14 h. 30; dimanche, 9 h. 30. Echephiles, nous vous attendons.

**FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉPORTÉS
ET INTERNES RÉSISTANTS ET PATRIOTES
(SECTION DE SAINT-CLOUD)**

La Municipalité a fait paraître dans le dernier bulletin, un compte rendu de la cérémonie du 11 Novembre. Nous estimons nécessaire de faire connaître les démarches faites par notre bureau auprès de la Municipalité et qui expliquent notre attitude lors de la cérémonie.

La population de Saint-Cloud a pu s'étonner à juste titre que l'inauguration des nouvelles inscriptions sur le Monument aux Morts n'ait pas eu lieu pas plus que l'appel des morts prévus au programme.

Quoique surpris nous-même, puisque la veille encore, M. le Maire nous déclarait que si nous ne faisons pas l'appel de nos morts, il le ferait lui-même, nous enregistrons avec satisfaction qu'il a reconnu le bien-fondé de nos observations.

En effet, après plusieurs entrevues restées sans résultat, nous lui adressions, au nom des familles des disparus, la lettre suivante:

« MONSIEUR LE MAIRE,

« Nous avons l'honneur de vous communiquer les vœux « émis par les familles des disparus ou morts en déportation, « réunis en notre permanence, le 4 novembre.

« Considérant que la section de Saint-Cloud de la F. N. D. « I. R. P. n'ayant pas été consultée, n'a pu exprimer nos desi- « derata en ce qui concerne les inscriptions au Monument aux « Morts.

« Considérant d'ailleurs que plusieurs familles n'ont pas été « touchées, que d'autres n'ont pas encore obtenu l'acte de décès « provisoire ni par conséquent la mention « Mort pour la France », « pour des raisons administratives (les imprimés de demandes « n'étant pas encore parvenus à la Mairie).

« Estimons prématurée la gravure des noms.

« Estimons indispensable une réunion de tous les représen- « tants des Associations intéressées.

« Et demandons, en attendant les résultats de cette consulta- « tion, que toutes les mentions concernant la catégorie où sont « classés nos morts soit effacées ou recouvertes sur le Monument « aux Morts avant le 11 Novembre.

« Souhaitons une vérification de l'attribution de la Mention « Mort pour la France » au titre de résistant ou de déporté et « dans ce but, demandons le délai nécessaire pour consulter le « Ministère compétent.

« Veuillez agréer, etc. »

Voici quelle fut la réponse :

« J'ai donné connaissance aux membres du Conseil Muni- « cipal réunis à la Mairie, lundi dernier, 4 novembre, de la « lettre que vous m'avez adressée concernant les inscriptions sur « le Monument aux Morts.

« J'ai le regret de vous informer que le Conseil Municipal « a décidé, à l'unanimité, de procéder à l'inauguration envisagée « le 11 novembre prochain et de ne faire effectuer aucun change- « ment concernant les inscriptions déjà faites sur le Monument.

« Il estime que 18 mois après la cessation des hostilités, il « est temps d'honorer comme il convient la mémoire de nos dis- « parus, étant entendu que pour ceux dont on n'a pas été avisé « officiellement du décès ou pour lesquels il n'a pas encore été « statué concernant la mention « Mort pour la France », des ins- « criptions nouvelles seront faites.

« Ainsi que je vous l'ai déjà dit, c'est à la suite d'un vœu « émis par le Comité d'Entente des Associations d'Anciens Com- « battants de Saint-Cloud que la classification telle qu'elle est « faite sur le Monument a été décidée. Nous pensions en toute « bonne foi que parmi les neuf Associations d'Anciens Combat- « tants formant le Comité d'Entente, était comprise l'Association

« des Déportés Politiques de Saint-Cloud et qu'ainsi tous les « groupements s'étaient mis d'accord pour formuler le vœu.

Par ailleurs, nous n'avons pas fait graver les noms des mili- « taires et civils, tués ou disparus au cours de la dernière guerre « sans aviser la population par voie d'affiche et sans lui deman- « der si elle avait des observations à présenter. Rien ne vous « empêchait lorsque l'affiche a paru et que le compte rendu de « la séance du Conseil — au cours de laquelle les inscriptions ont « été décidées — a été publié en ville et au *Bulletin Municipal*, « de nous faire parvenir un vœu de votre Association nous indi- « quant, comme vous le faites maintenant, que ces inscriptions « étaient prématurées pour différentes raisons.

« Ce n'est pas la Municipalité qui a suscité le vœu émis par « le Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants, « mais bien ledit Comité qui, à la suite de la décision prise par « le Conseil Municipal, a cru bon de formuler son vœu.

« Quant à l'attribution de la mention « Mort pour la France », « si vous avez des objections à présenter, rien ne vous empêche « d'intervenir auprès du Ministère intéressé. Nous sommes, en ce « qui nous concerne, chargés d'inscrire les mentions sur les « registres d'Etat Civil et nous n'avons pas à nous immiscer dans « ces affaires qui relèvent d'une autorité qualifiée.

« Veuillez, etc... »

Après avoir entendu et lu au *Bulletin Municipal* le discours de Monsieur le Maire, qui a repris une bonne part de nos argu- ments, nous avons donc tout lieu d'espérer qu'à l'avenir, on tien- dra compte, à Saint-Cloud, de l'existence de la Section de la Fédé- ration Nationale des Déportés et Internes Résistants et Patriotes, puisqu'elle groupe aussi bien les familles des fusillés et des morts en déportation que les rescapés des camps et des prisons nazis qui, eux aussi, ont leur mot à dire lorsqu'il s'agit de leurs camarades de combat et de souffrance.

*Le Bureau de la Section de Saint-Cloud
de la F. N. D. I. R. P.*

**

APPEL EN FAVEUR DES DEPORTES

La Section de Saint-Cloud de la Fédération Nationale des Déportés et Internes Résistants et Patriotes compte de nombreux amis à Saint-Cloud.

Elle leur demande de bien vouloir continuer à l'aider.

La plupart des déportés se ressentent encore des tortures subies dans les camps et leur santé reste précaire.

Des femmes, des mères, sont restées seules, sans soutien.

Adressez vos dons à M. JOFFET, trésorier, 143, boulevard de la République, ou à notre compte en Banque :

Section de Saint-Cloud de la F. N. D. I. R. P., n° 42.543, Crédit Lyonnais, Agence de Saint-Cloud.

Devenez aussi « Ami des Déportés » et pour cela, rendez- nous visite, le samedi, de 18 heures à 19 heures, à notre perma- nence, 3, rue Gounod.

Vous pourrez emprunter à notre bibliothèque les ouvrages concernant la Résistance et la Déportation.

Renseignements chez M^e FERNIER, Tél. Mol. 45-22.

Voici une première liste des noms des amis qui ont déjà répondu à notre dernier appel après la réunion du 25 octobre :

MM. ANTONAT	10.000 »	M ^{me} LE BOURVELLEC	50 »
CHAVETON	200 »	M. LE GUEN	100 »
BOURUSSIÉU ..	100 »	M ^{me} LENOIR	50 »
M ^{me} COLLIN	250 »	Lycée de J. Filles	500 »
M ^{lle} H. DEROUET ..	50 »	M ^{me} DE MARNHAC	200 »
M. DESPLANQUES ..	50 »	M. MIGLIOLI	100 »
FABRIZI	100 »	MONSEL	500 »
M ^{me} GODART ..	Voit. d'enfant	RASTELLI	100 »
GODIN	100 »	RAYNAUD-	
GROUL	100 »	DELAGE	100 »
M ^{lle} JOUANIQUE	100 »	ROLLIN	100 »
M. JAMES	100 »	SCHREDER	100 »
M ^{me} LALLIER	50 »	VION	100 »

Histoire de Saint-Cloud

(Suite)

Le Château de Saint-Cloud sous le Régent (1701-1723)

« Monsieur le Duc d'Orléans était de taille médiocre au plus, fort plein sans être gros, l'air et le port aisé et fort noble, le visage large, agréable, fort haut de couleur, le poil noir et la perruque de même. Quoiqu'il eu fort peu dansé et médiocrement réussi à l'académie, il avait dans le visage, dans le geste, dans toutes ses manières, une grâce infinie et si naturelle qu'elle ornait jusqu'à ses moindres actions et les plus communes. Avec beaucoup d'aisance quand rien ne le contraignait, il était doux, ouvert, accueillant, d'un accès facile et charmant, le son de sa voix agréable et un don de la parole qui lui était particulier, avec facilité une netteté que rien ne surprenait et qui surprenait toujours. Son éloquence était naturelle jusque dans les discours les plus communs et les plus journaliers dont la justesse était égale sur les sciences les plus abstraites, sur les affaires du gouvernement, de politique, de finances, de justice, de guerre, de cour, de conversation ordinaire et de toutes sortes d'art et de mécanique... »

Tel était le nouveau propriétaire du château de Saint-Cloud. A la mort de Monsieur, le domaine demeura un moment abandonné. Madame s'installa à Versailles et suivit la cour dans ses déplacements. Par contre, dès l'année suivante, la duchesse d'Orléans eut l'idée de tenir sa cour à Saint-Cloud, voulant profiter de la liberté que lui laissaient la mort de Monsieur et l'absence de Madame. Elle pressa Madame de Saint-Simon de faire partie de sa compagnie; le duc et la duchesse d'Orléans « firent très poliment les honneurs de ce beau lieu. La magnificence et la liberté rendirent ce séjour charmant et pour la première fois, Saint-Cloud se vit sans tracasserie » (2). S'il n'y résida pas véritablement, le nouveau duc d'Orléans se rendit de temps à autre à Saint-Cloud et le château est resté justement célèbre par les fêtes qu'il y donna, où la somptuosité pouvait rivaliser avec l'époque précédente. Ce fut à l'occasion des visites de la duchesse de Bourgogne, de l'Electeur de Bavière, du Czar, de ses favorites, etc...

La réception de l'Electeur de Bavière, en 1709, fit sensation; au dire de Dangeau, jamais fête ne fut ni mieux entendue, ni plus magnifique. L'Electeur arriva à Saint-Cloud dans la matinée. On lui fit visiter le château, la galerie de tableaux, puis on le mena dans les jardins jusqu'à l'heure du dîner pour lequel, le duc avait prié un grand nombre de convives. Il attendait « quatre carrossées de dames de Paris ». Après le repas, on entendit de la musique italienne et on se livra à toutes sortes de jeux de hasard, lansquenet et pharaon entre autres. Les contemporains traitèrent cette réception « des plus licencieuses ». Madame d'Argenton, la favorite du jour, l'aurait présidée en robe d'or couverte de pierreries, entourée de toutes ses amies et le roi en conçut une violente colère contre son neveu.

(1) Saint-Simon.

(2) Idem.

(A suivre).

H. KRANTZ-MANONCOURT

Chargée de mission à la Direction des Beaux-Arts.

ASSOCIATION DES P. G. DE SAINT-CLOUD

L'Association des P. G. de Saint-Cloud organise une grande tombola, comportant de nombreux lots de valeur, dont un poste radio de 10.000 francs, une robe haute couture, tableaux à l'huile, textiles, parfums, etc., etc, au profit de ses œuvres sociales et notamment pour

permettre de faire partir au grand air, l'été 1947, et gratuitement, une centaine d'enfants.

Souscrire est un devoir !

Souscrire est une bonne affaire !

Prix du billet : 20 francs.

Un lot garanti par carnet, aucun lot au-dessous de 60 francs. A tout preneur d'un carnet de 10 billets, entrée gratuite au prochain grand gala cinématographique et au bal de l'Association.

Assemblée générale de la section, le Mercredi 18 décembre, à 20 h. 30, salle de la Mairie.

Ordre du jour :

Compte rendu du Congrès départemental;

Compte rendu du Congrès national;

Attribution du reliquat de vestiaire gratuit;

Tombola;

Arbre de Noël;

Bal.

En raison de l'importance et de l'intérêt de l'ordre du jour, nous demandons à tous nos camarades d'assister à cette Assemblée et surtout d'arriver à l'heure.

Le Président.

ETAT CIVIL DU MOIS DE NOVEMBRE 1946

NAISSANCES

Jean, Pierre, Bernard Métais. — Mireille, Ludivine, Marie Bougeard. — Claudie, Renée Chalot. — Christian, Emile Henry. — Alain, Constant Pelletier. — Françoise, Isabelle, Sylvie, Julienne Bondil. — Jean, François, Roger Massé. — Jeanne, Christiane Régnier. — Francis, André, Louis Riotte. — André, Marcel, Camille Trieb. — Daniel, Yves Blanchard. — Alain, Etienne Pistoux. — Jean, Pierre, Henri Carpentier. — Jean, Robert Maréchal. — Eliane, Andrée Soule. — Gilles, Marie Klotchkoff. — Louis, Charles, André, Marie Salmon. — Nordine, Daniel Sidoum. — Pierre, Bernard, Marc Frantz Beaudequin. — Gérard, Francis Collot. — Gilles, Henri, Louis Boutry. — Michel Broustin. — Bernard, Alexis, Jacques Duriez. — Jean, Pierre, Maurice Delafosse. — Anne, Marie Kralj. — Joëlle, Marie, Françoise Guézennec. — Daniel, André Bourdon. — Christiane, Naty Algarra. — Daniel, Michel Pallaircini. — Monique, Armand, Mauricette Curatti. — Jean, Jacques Marmet. — Marcel, Claude, Roger Jahandier. — François, Emilienne, Raymonde Renard. — Charlette, Claude, Suzanne Jamet. — Alain Deschatre. — Jeanine, Bénédicte, Dora Lucas. — Jean, Louis, Jacques, Michel Soulie. — Rémy, Marc, Emile Blond. — Lisette, Marie, Thérèse Carrière. — Jean, Paul Garson. — Jean, Claude, Pierre Dubois. — Marie, José Goisblin. — Catherine, Elisabeth, Marie de France. — Antonino, Mario Mouchet. — Mireille, Micheline, Paule, Albertine Guézennec. — Yvon, Michel, Jean, François Davy. — Annick, Renée, Henriette Hédouin. — Marie, Joëlle, Françoise Lapeyre. — Bernard, Roland Sorieux. — Jean, Marie, Emile Delille. — Danielle Renault. — Jean, François, Pierre, Camille Vitrant. — Françoise, Martine Mahon. — Michèle, Robert Dubois. — Jacques, Jean, Charles Bissirieux. — Jacqueline, Mauricette Lotens. — Jean, Claude, Robert Martinez.

MARIAGES

René, Louis Nay et Aline, Noémie Kerrien. — Eugène, Louis Amisse et Marie, Ida Sartetlet. — Jean, Maurice Rubanbleu et Jacqueline Lejeune. — Raymond Travassac et Francine David. — Jacques, André Choux et Hélène, Françoise Saurel. — Henri, Léonard Régnier et Amolbanine Fachami. — Hilaire, Clément Bossot et Yvonne, Marie Jumièrre. — Raymond Foutelais et Jacqueline Girard. — Henri, Auguste Frenay et Marie, Catherine Ciosi. — Henri, Eugène Grée et Jeanne, Antoinette Distingoin. — Raymond, Louis Meulenhof et Raymonde, Marie Marchand. — Serge Liepfeld et Euphrasia, Joanna Falct. — Jean Kepa et Pétronille Horywnik.

DECES

Emile, Alphonse Hardouin, 70 ans. — Maria, Joséphine Vacher, veuve Aubry, 82 ans. — Ernest, Victor, Léon Hendricx, 70 ans. — Joanny Delorme, 60 ans. — Marie, Julie Lamare, veuve Frestière, 74 ans. — Jean-Marie Laffargue, 83 ans. — Aimée-Fortunée-Chartlotte Courtin, 82 ans. — Léon-Louis Piotet, 77 ans. — Louis-Eugène-Basile Bertrand, 75 ans. — Lucienne-Marie Lanurien, veuve Fradel, 35 ans. — Marie Bormann, veuve Guensquin, 76 ans. — Marie, Stéphanie Brevet, veuve Le Gallo, 75 ans. — Espérance-Silviane Rousseau, femme Vigie, 41 ans. — Blanche-Henriette Legrin, veuve Stengler, 60 ans. — Angèle-Jeanne Fournier, 83 ans. — Angèle-Charlotte Nivesse, veuve Cornuche, 86 ans. — Maurice-Eugène Joyeux, 60 ans. — Henri-Alphonse-René Davau, 55 ans.